

INITIATIVE PLAINE DE L'AIN COTIERE

Association loi 1901
Parc industriel de l'Ain – Pépinière d'entreprises PAMPA
270 allée des Lilas
01150 SAINT VULBAS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Assemblée Générale du 28 mai 2024

INITIATIVE PLAINE DE L'AIN COTIERE
Association loi 1901
Parc industriel de l'Ain – Pépinière d'entreprises PAMPA
270 allée des Lilas
01150 SAINT VULBAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVE PLAINE DE L'AIN COTIERE relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulés ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- L'association octroie des prêts d'honneur. Dans le cadre de nos appréciations nous nous sommes assurés de l'enregistrement des créances et nous nous sommes attachés à vérifier leur apurement et les modalités de provisionnement des créances douteuses.
- L'association bénéficie de subventions dont certaines sont dédiées à des fonds de prêts et d'autres au fonctionnement de l'association. Dans le cadre de notre appréciation, nous nous sommes attachés à valider la bonne affectation et la prise en compte aux comptes de résultat de ces subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueillons des éléments que nous estimons suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- nous apprécions le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de notre rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous attirons l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, nous formulons une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beynost, le 13 mai 2024



Le Commissaire aux comptes
ABAX CONSEILS
Marie-Laure VAN NGUYEN

Bilan Actif

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		Au 31/12/2022	
		Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations en cours				
Avances				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres	9 810	8 580	1 230	2 361
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (1)				
Participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	720		720	720
Prêts	1 172 686	33 847	1 138 839	1 273 525
Autres				
TOTAL I	1 183 216	42 427	1 140 790	1 276 607
Comptes de liaison				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				166
CRÉANCES (2)				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	133 748		133 748	193 644
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
DISPONIBILITÉS	659 033		659 033	535 305
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (2)				430
TOTAL III	792 781		792 781	729 546
Frais d'émission d'emprunts à étaler IV				
Primes de remboursement des emprunts V				
Ecart de conversion actif VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 975 997	42 427	1 933 570	2 006 152
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à plus d'un an				
- Legs nets à réaliser :		- Acceptés par les organes statutairement compétents		
		- Autorisés par l'organisme de tutelle		
- Dons en nature restant à vendre				
Engagements reçus :				
- Avals, cautions et garanties reçus				
- Créances escomptées non échues				
- Pour utilisation en crédit-bail mobilier				
- Pour utilisation en crédit-bail immobilier				
- Autres				

Bilan Passif

	Du 01/01/2023	
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	990 667	939 945
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	151 133	135 236
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-39 031	-23 908
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs avec droit de reprise :	805 061	929 989
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires commodat		
TOTAL I	1 907 831	1 981 263
Comptes de liaison		
TOTAL II		
PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Provisions pour :	3 970	3 142
- Risques		
- Charges		
Fonds dédiés sur :		
- Subventions de fonctionnement		
- Autres ressources		
TOTAL III	3 970	3 142
EMPRUNTS ET DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Après des établissements de crédit (2)		
- Financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	7 488	7 891
Dettes :	14 132	13 856
- Fiscales et sociales		
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	150	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	21 770	21 747
Ecart de conversion passif	V	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 933 570	2 006 152
(1) Dont à moins d'un an		
(1) Dont à plus d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
- Avals, cautions et garanties données		
- Effets circulants sous l'endos de l'organisme		
Engagements donnés :		
- Redevances crédit-bail mobilier restant à courir		
- Redevances crédit-bail immobilier restant à courir		
- Autres engagements donnés		

Compte de résultat

	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	France	Exportation	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Vente de marchandises				
Production vendue :				
- Biens				
- Services				
Chiffre d'affaires Net				
Production :				
- Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation			156 492	144 257
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			455	202
Cotisations			15 120	14 614
Autres produits (hors cotisations)			1 242	1 708
TOTAL I			173 309	160 781
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			34 095	37 119
Impôts, taxes et versements assimilés			542	555
Salaires et traitements			100 828	100 945
Charges sociales			32 782	34 585
- Amortissements sur immobilisations			1 131	1 237
Dotations aux :				
- Dépréciations des immobilisations				
- Dépréciations de l'actif circulant				
- Provisions			827	-360
Autres charges			6	8
TOTAL II			170 211	174 089
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			3 099	-13 308
Excédent ou déficit transféré		III		
Déficit ou excédent transféré		IV		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (III - IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participation				
Produits autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 720	1 406
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V			2 720	1 406
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations financières aux amortissements et dépréciations			10 220	8 072
Intérêts et charges assimilées			34 629	3 934
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
TOTAL VI			44 849	12 006
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			-42 129	-10 600
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			-39 031	-23 908

Compte de résultat (Suite)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL VII		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VIII		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Impôts sur les bénéfices IX		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs X		
Engagements à réaliser sur ressources affectées XI		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII + X)	176 029	162 187
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + XI)	215 060	186 095
EXCEDENT OU DEFICIT (Total des produits - Total des charges)	-39 031	-23 908

Evaluation des contributions volontaires en nature

PRODUITS	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Bénévolat	26 460	31 560
Prestations en nature		
Dons en nature	1 237	1 689
TOTAL	27 697	33 249

CHARGES	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	1 237	1 689
Personnel bénévole	26 460	31 560
TOTAL	27 697	33 249

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Notre association Initiative Plaine de L'Ain Côtière est l'une des 206 plateformes associatives réparties sur tout le territoire métropolitain et outre-marin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt économique général se fixe comme mission de contribuer à la réduction de la fracture sociale et territoriale en se mettant à l'écoute et au service des entrepreneurs, des territoires et du développement de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et de la cohésion sociale.

Au cœur de la raison d'être de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Une Charte d'éthique, un référentiels « métier », un système de qualification, une certification ISO 9001 de la tête de réseau
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa tête de réseau
- Le projet stratégique du réseau pour la période 2019-2022, la « promesse Initiative France »

Concrètement, sur l'exercice 2023, notre association a étudié 55 dossiers, présenté au Comité d'agrément 51 projets dont 45 ont été validés correspondant à 59 prêts personnels accordés.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions :

- Du Plan Comptable Général : règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC)
- Des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018
- Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France suite à l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06.

Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base : permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices continuité d'exploitation La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières correspondent aux prêts accordés aux porteurs de projet de création ou reprise d'entreprises sans intérêt et sans garantie personnelle. Les provisions sur prêts sont évaluées de manière individuelle en fonction des incidents de remboursement constatés. Les pertes définitives sont constatées dès lors que l'ensemble des recours possibles a été exercé et après validation du bureau de l'association.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

L'état des provisions pour dépréciation des prêts à l'actif du bilan se présente ainsi :

dépréciation	31 12 2023	
des prêts	montant	quantité
création	9536.00	4
reprise	24310,50	5
total	33 846,50	9
dotation	33846.50	
reprise	23626.50	

Sur l'exercice 2023,

- 1 prêt pour un montant de 4305 € a été repris pour être passés en perte + un passage en perte direct 29 463 €.
- 3 prêts pour un montant de 2424 € ont été repris sans être utilisés

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Trésorerie :

Au 31 12 2023, la trésorerie se décompose ainsi selon la méthode préférentielle préconisée par la Norme Initiative France :

- Trésorerie sur prêt : 647 503 euros

- Trésorerie sur fonctionnement : 11 529 euros

Analyse du résultat :

Part du résultat sur gestion libre : insuffisance 39 031 euros

le résultat net comptable de l'exercice s'élève à une insuffisance de 39 031 euros qui se décompose ainsi :

- résultat de fonctionnement : excédent de 4 957 euros.

- résultat sur la gestion du fonds de prêt : insuffisance de 43 988 euros.

Honoraire commissaire aux comptes :

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 2 185 euros sur cet exercice.

Effectif salarié :

L'effectif salarié est de 3 salariés équivalent temps plein au 31 décembre 2023 dont un cadre.

Bénévolat :

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains
- aux feuilles de présences remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc

Le bénévolat est évalué sur la base de 60 € de l'heure contre 60 € de l'heure en 2022.

Les abandons de frais engagés par les bénévoles dans le cadre de l'activité associative sont de 1236.90 euros au titre de 2023 et ont donné lieu à l'établissement d'un reçu fiscal.

Affectation du Résultat :

La régularisation de l'affectation des résultats sur prêt, antérieurs au 1/1/2022, du fonds de prêt est réalisé sur cet exercice.

Elle a donné lieu à une reprise sur le compte "report à nouveau " pour - 28 188 euros et à une affectation en compte spécifique " avec droit de reprise " pour -13 695 euros et "sans droit de reprise " pour - 14 493 euros.

Le résultat de l'exercice 2022 est affecté de la manière suivante :

- au compte report à nouveau pour : -12291.01 euros
- au compte fonds de prêts avec droit de reprise pour : - 5 617.00 euros
- au compte fonds de prêts sans droit de reprise pour : - 6 000.00 euros

Le résultat de l'exercice 2023 ne sera affecté qu'après l'approbation de l'assemblée générale d'approbation des comptes à tenir courant 2024.

Règles et méthodes comptables IV

- Variation des fonds propres (ANC 2018-06 et NIF)

La variation des fonds propres consacrés à l'activité prêt peut se résumer ainsi (NIF) :

fonds de prêt	31 12 2023	31 12 2022
	montant	montant
total	1 795 727.59	1 869 934.19
dont :		
sans droit de reprise	990 666.99	939 945.39
avec droit de reprise	805 060.60	929 988.80

La quote-part des fonds propres, affectable au fonctionnement de l'association, se présente ainsi (NIF) :

fonds propres	31 12 2023	31 12 2022
fonctionnement	montant	montant
réserves	0	0
report à nouveau	151 133.46	135 236.47
<i>sous-total</i>	<i>151 133.46</i>	<i>135 236.47</i>
résultat fonctionnement	4 957.00	- 12 291.00
total	156 090.46	122 945.47

◊ *Montant des concours publics et subventions reçues (ANC 2018-06)*

	Subventions exploitation	
	2023	2022
Union Européenne	76 633.32	56 064.02
Etat	0	0
Conseil Régional	-11.55	6 055.09
Intercommunalités	77 370.40	77 037.40
bpi	2 500.00	5 100.00
total	156 492.17	144 256.51

- *Décomposition du compte de résultat par activité (NIF)*

	2023			2022		
	total	fonction- nement	prêts	total	fonction- nement	prêts
produits exploitation	173 309	173 309	0	160 781	160 781	0
charges exploitation	170 211	170 211	0	174 089	174 089	0
<i>résultat exploitation</i>	3 099	3 099	0	-13 308	- 13 308	0
produits financiers	2 720	2 720	0	1 406	1 406	0
charges financières	44 849	861	43 988	12 006	389	11 617
<i>résultat financier</i>	-42 129	1 859	-43 988	- 10 600	1 017	-11 617
<i>résultat courant</i>	-39 030	4 957	-43 988	-23 908	-12 291	-11 617
produits except.	0	0	0	0	0	0
charges except.	0	0	0	0	0	0
<i>résultat exceptionnel</i>	0	0	0	0	0	0
<i>résultat net</i>	-39 030	4 957	-43 988	-23 908	-12 291	-11 617

Règles et méthodes comptables VI

Etat des immobilisations

	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations de l'exercice	Acquisitions créances virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers			
- De transport			
Matériel :			
- De bureau et informatique, mobilier	10 119		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 119		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mise en équivalence			
- Participations			
Autres :			
- Titres immobilisés	720		
Prêts et autres immobilisations financières	1 297 152		371 625
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 297 872		371 625
TOTAL GÉNÉRAL	1 307 991		371 625

	Diminutions		Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virements	Cessions		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencts et aménagt. const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencts et aménagt. divers				
- De transport				
Matériel :				
- De bureau et informatique, mob.		309	9 810	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		309	9 810	
Participations évaluées par mise en équivalence				
- Participations				
Autres :				
- Titres immobilisés			720	
Prêts et autres immobilisations financières	496 091		1 172 686	
TOTAL	496 091		1 173 406	
TOTAL GÉNÉRAL	496 091	309	1 183 216	

Commentaires : néant

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice				
Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 757	1 131	309	8 580
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 757	1 131	309	8 580
TOTAL GÉNÉRAL	7 757	1 131	309	8 580

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agencts et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Commentaires : néant

Etat des provisions et dépréciations

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour :				
- Reconstitution des gisements				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour :				
- Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
- Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	3 142	3 970	3 142	3 970
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3 142	3 970	3 142	3 970

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
DÉPRÉCIATIONS				
Immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières	23 627	10 220		33 847
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
DÉPRÉCIATIONS	23 627	10 220		33 847
TOTAL GÉNÉRAL	26 769	14 190	3 142	37 817
Dont dotations et reprises :				
- D'exploitation		827		
- Financières		10 220		
- Exceptionnelles				
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>				

Les prêts sont provisionnés sur le montant net de garantie selon la règle suivante :

- Plus de 3 échéances et jusqu'à 6 échéances impayés : 50%
- Plus de 6 échéances impayés : 75%
- En redressement judiciaire ou liquidation de bien : 100%
- En cas de cessation d'activité : 100%

Sur l'exercice 2023 deux prêts ont été passés en perte pour 33 768 euros.

Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	1 172 686	448 122	724 564
Autres immobilisations financières			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	133 748	133 748	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	1 306 434	581 870	724 564
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	371 625		
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	496 091		
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

le montant brut des prêts décaissés s'élève à 371 625 euros contre 449 900 euros sur l'exercice 2022.

44 prêts ont été décaissés pour un montant de 371 625 euros dont :

- 14 prêts pour un montant de 119 000 euros accordés en 2022 soit 4 entreprises en création (49 000 euros) et 5 entreprises en reprise (70 000 euros).

- 30 prêts pour un montant de 252 625 euros accordés en 2023 soit 8 entreprises en création (62 125 euros) et 14 entreprises en reprise (190 500 euros).

Au 31/12/2023, le montant des prêts accordés par le comité d'agrément mais non décaissés n'est pas comptabilisé mais figure parmi les engagements hors bilan. Il s'élève au 31/12/2023 à un montant de 125 000 € pour 11 dossiers.

il se répartit ainsi :

- 3 prêts pour un montant de 30 500 euros à des entreprises en création.

- 8 prêts pour un montant de 94 500 euros à des entreprises en reprise.

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	133 748	193 644
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	133 748	193 644

Détail des produits à recevoir

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	133 748.12	193 644.24
468700 DIVERS PROD. A RECEVOIR	133 748.12	193 644.24
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	133 748.12	193 644.24

Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 488	7 488		
Personnel et comptes rattachés	6 649	6 649		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 138	7 138		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	345	345		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	150	150		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	21 770	21 770		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 488	7 891
Dettes fiscales et sociales	9 106	9 255
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	150	
TOTAL	16 744	17 145

Détail des charges à payer

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 488.38	7 890.88
408100 FOURNISS.FACT NON PARVEN.	7 488.38	7 890.88
Dettes fiscales et sociales	9 106.00	9 254.51
428200 DETTES PROV.CONG A PAYER	6 649.00	6 754.38
438200 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	2 457.00	2 500.13
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	150.00	
468600 DIVERSES CHARGES A PAYER	150.00	
TOTAL	16 744.38	17 145.39

Produits et charges constatés d'avance

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Produits :		
- D'exploitation		
- Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL		

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Charges :		
- D'exploitation		430
- Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL		430

Commentaires : néant

Tableau de suivi des fonds associatifs

	Solde au début de l'exercice	Affectation du résultat et retraitement	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRE					
- Patrimoine intégré					
- Fonds statutaires					
- Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Fonds associatifs sans droit de reprise :	939 945	-20 493	71 215		990 667
- Apports sans droit de reprise					
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables					
Ecart de réévaluation					
- Indisponibles					
Réserves :					
- Statutaires ou contractuelles					
- Réglementées					
- Autres					
Report à nouveau	135 236	28 188		12 291	151 133
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-23 908	23 908	-39 031		-39 031
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
- Apports	929 989	-19 312		105 616	805 061
Fonds propres :					
- Legs et donations					
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecart de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
TOTAL	1 981 263	12 291	32 184	117 907	1 907 831

FONDS DE PRETS :

Les ressources de fonds de prêts octroyés dans le cadre des prêts d'honneur accordés par l'association sont enregistrés dans des comptes d'apports avec ou sans droit de reprise selon les obligations conventionnelles.

Il est constitué d'apports reçus :

- des communautés de communes : 760 684 euros
- de la Région Auvergne Rhone Alpes : 587 298.00 euros
- des entreprises : 19 628.00 euros
- des banques : 158 577.00 euros
- des chambres de commerce : 82 109.00 euros
- de la caisse des dépôts et consignations : 114 295.00 euros
- start up and go : 73 135 euros

Au 31/12/2023, la totalité des apports en fonds de prêt accordés a été encaissé.

INITIATIVE PLAINE DE L'AIN COTIERE
Association loi 1901
Parc industriel de l'Ain – Pépinière d'entreprises PAMPA
270 allée des Lilas
01150 SAINT VULBAS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2023

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

- **Convention de subvention avec le Crédit Agricole Centre-Est**

Personne concernée :

- M. Frédérick SAVIN, membre du Conseil d'Administration.

Nature et objet

- Financement de l'association Initiative Plaine de l'Ain Côtière

Modalités :

- Convention de partenariat entre l'association et le Crédit Agricole Centre Est représenté par Mme Catherine BUCHOT signée le 28 juin 2013 et dont l'objet est de soutenir financièrement et opérationnellement les initiatives locales d'aide à la création ou à la reprise d'entreprises.

La convention a été prorogée pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. La dotation concédée s'élève à 5 000 €.

Au titre de l'exercice 2023, il a été comptabilisé une somme de 3 350 € en fonds associatifs sans droit de reprise et 1 650 € en cotisations.

- **Convention de subvention avec la caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhône Alpes.**

Personne concernée :

- M DERUBAY, membre du Conseil d'Administration.

Nature et objet :

- Financement de l'association Initiative Plaine de l'Ain Côtière

Modalités :

- Convention de mécénat entre l'association et le Caisse d'Epargne dont l'objet est de soutenir financièrement et opérationnellement les initiatives locales pour le développement et le maintien de l'emploi. La dotation concédée s'élève à 4 500 €.
Au titre de l'exercice 2023, il a été comptabilisé une somme de 2 850 € en fonds associatifs sans droit de reprise et 1 650 € en cotisations.

Fait à Beynost, le 13 mai 2024



Le Commissaire aux comptes
ABAX CONSEILS
Marie-Laure VAN NGUYEN